



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal jeudi 24 octobre 2013
Salle du Conseil municipal
Mairie de DISSAY

L'an deux mille treize, le 24 octobre 2013, à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	20	Nombre de présents votants	16
Nombre de pouvoirs accordés	2	Nombre de suffrages exprimés	18

PRESENTS : Monsieur Louis REMBLIER, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur François ARANDA, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur Damien AUBRION, Madame Annie LEGRAND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Carlos FERREIRA, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Monsieur Aymeric DUVAL, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean Marie THEBAULT.

POUVOIRS : Madame Marie-France DUBOIS représenté par Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Gérard ANDRE représenté par Monsieur François ARANDA.

ABSENTS : Monsieur Olivier POUZET, Madame Arlette BRISON, Monsieur Aymeric DUVAL est élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour et fait appel aux questions diverses qui pourraient y être inscrites.

1. Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12/09/2013
- Admissions en non-valeur
- Redevance pour l'occupation du domaine public Gaz 2013
- PESV2 Convention dématérialisation, signatures électroniques
- Subventions aux associations
- Annule et remplace : terrain pôle médical incluant la TVA sur marge
- Frais de représentation du maire
- Caves urnes
- Avenant salle polyvalente lot1
- Avenant salle polyvalente lot12
- Avenants PLU
- Informations du maire
- Questions diverses

Abstention	Contre	Pour
		18

2. Mise au vote du Procès-verbal du Conseil Municipal, séance 24 octobre 2013

Abstention	Contre	Pour
		18

3. Délibération n°01/24-10-2013: Admission en non-valeur – budget eau

Considérant la Délibération n°12/12-09-2013 rejetant les admissions en non-valeur (budget eau), au motif que la SARL ARLEQUIN était encore immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Poitiers,

Monsieur le maire expose à l'assemblée l'obligation d'admission en non-valeur pour les autres redevables pour un montant total de 2439.44.

Monsieur Le maire informe l'assemblée que les admissions en non-valeur ne constituent pas une action de recouvrement. En ce sens, il revient à la commune d'assigner en procédure collective la SARL ARLEQUIN.

A l'unanimité le conseil municipal:

- Accepte les admissions en non-valeur pour un montant total 2439.44€ (budget eau)
- Autorise le maire à assigner la SARL ARLEQUIN en procédure collective

Abstention	Contre	Pour
		18

4. Délibération n°02/24-10-2013: Redevance pour l'occupation du domaine public Gaz 2013 (RODP)

Conformément aux articles L 2333-84 et L. 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le maire informe l'assemblée que le concessionnaire GrDF est tenu de s'acquitter d'une redevance due au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance, qui est basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal comme suit :
 $RODP = (0.035 \text{ €} \times L) + 100 \text{ €}$

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'au titre de 2013, la RODP s'établit à 564.37€

A l'unanimité le conseil municipal:

- Valide la RODP2013 pour un montant de 564.37€
- Autorise le recouvrement de la RODP et l'émission d'un titre de recette pour l'année 2013

Abstention	Contre	Pour
		18

5. Délibération n°03/24-10-2013: PESV2 Convention dématérialisation, signatures électroniques

Considérant la Charte nationale partenariale et son cadre national d'acceptation portent sur la dématérialisation des documents « papier » échangés entre les trois acteurs de la chaîne comptable et financière que sont l'ordonnateur, le comptable du Trésor et la Chambre régionale des comptes.

Considérant la Convention cadre nationale relative à la dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière des collectivités, établissements publics locaux et établissements publics de santé (*Version n°1.4 du 17 janvier 2013*)

Considérant que la présente convention cadre s'inscrit dans le cadre des principes énoncés dans la Charte nationale partenariale relative à la dématérialisation dans le secteur public local.

Considérant la nécessité du passage au PESV2 et la dématérialisation totale des paies et pièces comptables, monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de créer des signatures électroniques sur les différents budgets.

Monsieur le maire demande la signature électronique sur l'ensemble des budgets et propose de confier la signature électronique des budgets commune / eau / assainissement / camping / bâtiment locations / beldardière / caisse des écoles à son premier adjoint, monsieur Gérard ANDRE. Afin de simplifier les envois de flux, Monsieur le maire propose que Madame STEINMETZ et Madame TIXIER puissent avoir la signature électronique et procéder à la validation des actes mais uniquement après signature des bordereaux papiers par l'autorité territoriale sur l'ensemble des budgets.

Des adresses nominatives seront créées et dédiées uniquement à cet effet.

A l'unanimité le conseil municipal

- Donne signature électronique au maire Louis REMBLIER, au premier adjoint Gérard ANDRE, ainsi qu'à mesdames STEINMETZ et TIXIER (sous les conditions précitées)
- Autorise le maire à :
 - o Dématérialiser les documents de la chaîne comptable et financière
 - o Signer la convention
 - o Demander les habilitations au portail et création des certificats
 - o Créer une adresse mail nominative PESV2*nom*@dissay.fr pour chaque signataire élu ou agent

Abstention	Contre	Pour
		18

6. Délibération n°04/24-10-2013: Subventions aux associations

- Subvention 2013 Basket

Monsieur le maire propose à l'assemblée de verser une subvention de 800€ au titre de l'année 2013 telle que prévue au budget.

- Subvention exceptionnelle Twirling

Considérant les travaux de restructuration de la salle polyvalente et la fermeture du gymnase, Considérant la demande de subvention exceptionnelle formulée par le Twirling afin de faire face à des frais de locations provisoires de salles,

Monsieur le maire propose à l'assemblée de verser une subvention exceptionnelle de 1500€ au titre du dernier trimestre de l'année 2013. Cette subvention exceptionnelle sera prise sur le budget 2013.

Abstention	Contre	Pour
		18

A l'unanimité le conseil municipal accepte ces propositions

7. Délibération n°05/24-10-2013: terrain pôle médical incluant la TVA sur marge

Considérant l'achat des terrains section Ar n°846 bois de chaume, lot A, lot B,

Considérant le bornage réalisé de la section Ar n°846 : le lot A équivaut à la Section Ar n°1026 et le lot B équivaut à la Section Ar n° 1027.

Considérant la vente des terrains section Ar n°1026 et 1027 bois de chaume, lot A, lot B,

Considérant la loi de finances rectificative n°2010-237 du 9 mars 2010 modifiant les règles fiscales (TVA et droits de mutation) applicables aux ventes d'immeubles et aux opérations concourant à la production d'immeubles,

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de reprendre les délibérations n° 10/18-12-2012 et n°01/2011-01-27 en incluant la TVA marge.

- La parcelle cadastrée AR 1027 bois de chaume 0ha 11a 10ca (îlot B)

Est consentie à la SCI 3D au prix principal de DIX NEUF MILLE NEUF CENT TREIZE EUROS et QUARANTE CENTIMES (19 913.40€).

Le montant de taxe sur la valeur ajoutée sur marge est de MILLE QUATRE CENT ONZE EUROS et TRENTE HUIT CENTIMES (1 411.38€).

Le prix hors taxe s'élève à DIX HUIT MILLE CINQ CENT DEUX EUROS et DEUX CENTIMES (18 502.02€).

- La parcelle cadastrée AR 1027 bois de chaume 0ha 12a 55ca (îlot A)

Est consentie à la SCI POMEDIS au prix principal de 22 514.70 € (VINGT DEUX MILLE CINQ CENT QUATORZE EUROS et SOIXANTE DIX CENTIMES)

Le montant de taxe sur la valeur ajoutée sur marge est de 1595.75€ (MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT QUINZE EUROS ET SOIXANTE QUINZE CENTIMES).

Le prix hors taxe s'élève à 20 918.95€ (VINGT MILLE NEUF CENT DIX HUIT EUROS ET QUATRE VINGT QUINZE CENTIMES).

A l'unanimité le conseil municipal valide les propositions.

Abstention	Contre	Pour
		18

8. Délibération n°06/24-10-2013: Frais de représentation

Considérant les frais de représentation de Monsieur le Maire le jeudi 3 octobre 2013 pour un montant de 65.80€ TTC.

A l'unanimité le conseil municipal valide le remboursement des frais de représentation

Abstention	Contre	Pour
		18

9. Délibération n°07/24-10-2013: Concessions cavurnes

Monsieur Le maire propose à l'assemblée d'installer des cavurnes en sol au cimetière communal, destinées exclusivement au dépôt d'urnes cinéraires. Les travaux se feront par tranches de 10 cavurnes.

Monsieur le maire propose qu'aucune réservation de cavurne ne soit faite par anticipation, la demande de concession ne sera recevable qu'après le décès d'une personne devant être incinérée.

Monsieur le maire propose d'établir un règlement intérieur du cimetière.

A l'unanimité le conseil municipal :

- autorise la création de cavurnes pour permettre la conservation des urnes funéraires contenant les cendres d'après crémation et pour cela :

- autorise Monsieur le Maire à demander des devis
- autorise monsieur le Maire, après consultation et avis de la commission voirie, à signer avec l'entreprise la mieux-disante dans le respect du code des marchés publics
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les travaux pour l'installation de 10 cavurnes
- autorise la rédaction d'un règlement intérieur, et précise qu'en attendant son approbation, les tarifs actuels seront appliqués

Abstention	Contre	Pour
		18

10. Délibération n°08/24-10-2013: Avenants en augmentation - Salle polyvalente

Considérant le marché de travaux de restructuration de la salle polyvalente,
 Considérant les études APAVE et ARCABOIS,
 Considérant les problématiques évoquées lors des réunions de chantier,
 Considérant le courrier de la préfecture du 12 juin 2013,
 Vu la commission d'appel d'offres du 12/06/2013

Monsieur le maire informe le conseil que des ajustements de prestations sont apparus nécessaires sur les lots 1 et 12.

- Pour le lot 1 (entreprise construction Lassalle, démolition, gros œuvre, VRD), un avenant majoratif de + 0.30% est donc nécessaire pour un montant de 446.01 € HT
- Pour le lot 12 (entreprise SARL CORNET), un avenant majoratif de + 1,62% est donc nécessaire pour un montant de 929,68 € HT.

Après en avoir délibéré et après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer les avenants n°1 aux lots 1 et 12 du marché de travaux de restructuration de la salle polyvalente et à régler les factures afférentes.

Abstention	Contre	Pour
		18

11. Délibération n°09/24-10-2013: Avenants PLU

Vu la délibération n° 07 du 01 juillet 2010 autorisant monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec le bureau d'études Parcours pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle n°1 pour un montant de 31 269€ HT,

Considérant le marché d'études pour la révision générale du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération n° 20/11-07-2013 relative à l'affermissement de la tranche conditionnelle n° 2 pour un montant de 5 656 € HT

Considérant que le pouvoir adjudicateur a dépassé le délai de 15 jours tel que prévu au cahier des charges pour l'émission de l'ordre de services n°2 émis le 8 juillet 2013 entre l'affermissement de la tranche conditionnelle et la fin de l'accomplissement de la phase 2.

Monsieur le maire informe l'assemblée que la clause du délai d'affermissement des tranches est annulée.

Monsieur le maire informe l'assemblée que le cabinet Parcours a assuré un nombre de réunions au-delà du nombre défini au marché, soit 45 au lieu de 29, et demande à rencontrer le cabinet PARCOURS avant de prendre un avenant majoratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Autorise monsieur le maire à rencontrer le Cabinet Parcours pour définir le nombre de réunions prévues, réalisées et restant à réaliser.
- Valide la suppression de la clause du délai d'affermissement des tranches et autorise le paiement des factures.

Abstention	Contre	Pour
		18

Informations du maire :

Intervention de Monsieur Louis REMBLIER, Maire

Monsieur Louis REMBLIER informe l'assemblée que la SMABTP va procéder au virement de la somme de 538.20€ relatif au litige des remontées d'humidité à PEV.

Monsieur Louis REMBLIER informe l'assemblée que le site des Millas ne videra plus d'effluents sur notre station d'épuration.

Monsieur Louis REMBLIER informe l'assemblée de la recrudescence des déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants aux MILLAS.

Monsieur Louis REMBLIER informe l'assemblée que l'AMF affrète un bus pour le salon des maires le 21 novembre, 1 place est disponible par commune.

Monsieur Louis REMBLIER informe l'assemblée de la demande d'installation d'une armoire SFR.

Monsieur Louis REMBLIER informe l'assemblée que le fond de commerce de l'auberge du château est à vendre (131K€).

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire, puis chaque adjoint dresse le bilan des travaux de chacune des commissions :

Intervention de Madame Françoise DEBIN

Madame DEBIN informe l'assemblée que la réunion publique relative au PLU aura lieu en janvier 2014.

Madame DEBIN informe l'assemblée de la prochaine réunion « centre bourg » organisée le 12 décembre à 20h30.

Madame DEBIN informe l'assemblée que la salle polyvalente sera fermée sous une semaine. Monsieur PERE soulève la question de la première couche d'isolation qui ne semble pas protégée. Madame DEBIN explique qu'il s'agit d'une protection de chantier. Une fuite d'eau a été constatée au niveau de la scène avant que le toit ne soit fait. L'isolation de la charpente est faite, la pose du bardage intérieur, des portes et cloisons est en cours.

Madame DEBIN informe l'assemblée que les travaux d'enfouissement des réseaux au trait de la Charbonnière vont durer encore une dizaine de jours. Cinq mâts d'éclairage sont en commande, un éclairage provisoire sera installé. La fin des travaux est prévue pour fin mars

Madame DEBIN informe l'assemblée du suivi des chantiers : les travaux de la Cormaillère sont terminés, la réception des travaux de Bellevue – Les Tiers est prévue le 30/10/2013, les travaux allée des Peupliers sont en cours, le revêtement bicouche rose sera posé lorsque les conditions climatiques seront meilleures, l'arasement des souches est programmé pour décembre.

Intervention de Monsieur Michel FRANCOIS

Monsieur FRANCOIS fait un point à l'assemblée du dernier conseil communautaire qui s'est tenu à Puygremier_DISSAY le 04/10/2013.

La ludothèque itinérante « Ludotrot » sera inaugurée le 9/11/2013, elle assurera des permanences fixes à Jaunay Clan et itinérantes sur les autres communes du Val Vert du Clain. La première séance est prévue le 15 novembre 2013 de 15h30 à 19h00 à DISSAY en salle du conseil.

Monsieur FRANCOIS fait part de la participation du Val Vert à la salle de fête de Saint Georges Les Baillargeaux (1 million d'euros)

Monsieur FRANCOIS informe l'assemblée de l'ouverture d'une école de musique au Prieuré, une trentaine d'enfants sont déjà inscrits dont des Disséens. Le val vert participe à hauteur de 2600€ TTC pour l'achat d'instrument de musique.

Un partenariat est voté avec la NR pour la soirée top entreprises (coût total pour la communauté de commune 6000€).

La communauté de communes loue des stands de réception à 10€/jour pour les communes et associations. La prise en charge et le montage est à la charge des services techniques communaux.

Le projet de centrale photovoltaïque aux Millas a obtenu l'autorisation administrative.

Une subvention de 500€ est votée pour les panneaux des minibus pour les élèves du collège Saint Exupéry.

La préfecture organise une réunion le 28/11/2013 au sujet du retrait du SIMER.

Monsieur FRANCOIS fait un point à l'assemblée sur la commission communication qui s'est tenue le 19/09/2013. Les membres ont travaillé sur la préparation de la soirée du 18/10 dédiée aux bénévoles mobilisés pour le concert de Noa le 10/08, un DVD de photos a été remis à chaque association ayant participé. Monsieur FRANCOIS informe l'assemblée que la commande a été passée auprès de 2S3I pour continuer le travail entrepris sur le site internet (graphisme, traductions) et créer un module pour rendre plus accessible la rubrique découvrir DISSAY. La prochaine commission communication est prévue le 18/11/2013 à 18h30.

Monsieur FRANCOIS fait part à l'assemblée de l'avancée du dossier « signalétique des bâtiments communaux », les totems de la plage, city stade et salle Galipeau sont en place, il reste à recevoir celui du restaurant scolaire. Le contentieux relatif aux prestations sur la signalétique de la mairie et de la Mourauderie est en passe d'être réglé.

Monsieur FRANCOIS informe l'assemblée que la vidéo environnement est prêt à être en ligne.

Intervention de Madame Annick PLUMEREAU

Madame PLUMEREAU informe l'assemblée que le PEDT est finalisé et en passe d'être envoyé aux services de l'état pour être soumis à validation le 4/11/2013.

Madame PLUMEREAU informe l'assemblée du recrutement d'un responsable secteur enfance jeunesse (Mickael VIGNOLET), en remplacement de l'agent titulaire en congé maladie jusqu'au 16/02/2014.

Madame PLUMEREAU informe l'assemblée des réunions et manifestations à venir :

- Réunion banque alimentaire le 7/11 à Mirebeau
- Réflexions sur le contrat enfance jeunesse (CEJ) le 7/11 à Jaunay Clan
- Conseil d'école de Tony Lainé le 8/11
- Repas des aînés le 16/11
- Une naissance, Un arbre le 28/11

Intervention de Monsieur François ARANDA

Monsieur ARANDA informe l'assemblée de l'installation d'un ostéopathe sur la commune.

Monsieur ARANDA fait part à l'assemblée de la commission économique du Val Vert du Clain, visite du chantier de la LGV et point sur les nouvelles installations au sein de l'immeuble Passerelle : diététicienne, formation conseil aux entreprises, TCE 95, etc.

Monsieur ARANDA informe l'assemblée que la prochaine réunion de la commission économique se déroulera le 29/10/2013 à 19h30 en salle du conseil.

Intervention de Monsieur Pierre BREMOND

Monsieur Pierre BREMOND informe l'assemblée du bon déroulement de la soirée du 18/10/2013 dédiée aux remerciements aux bénévoles mobilisés pour le concert de Noa le 10/08/2013.

Monsieur Pierre BREMOND informe l'assemblée qu'il attend le retour de Philippe ARGENTI de musique en Clain pour des interventions entre janvier et juin 2014.

Monsieur Pierre BREMOND informe l'assemblée que le partenariat Médiathèque – écoles est reconduit cette année avec l'école Paul Emile Victor. Carole RICHER Graphiste, interviendra sur 8 séances du 18/11 au 20/06 sur le thème du voyage, un livre sera réalisé et présenté aux parents d'élèves élus le 20/06/2014.

Questions diverses :

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h30.
Adopté en séance ordinaire du Conseil municipal du jeudi 24 octobre 2013.

Le Maire,
Louis REMBLIER

Le Secrétaire de séance,
Aymeric DUVAL